

Conditions générales de ventes

1. Généralités

- Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales ») s'appliquent à toute vente de produits (les « Produits ») et de prestations de services, interventions, réparations (les « Prestations ») réalisées par Repair and run.
- Toute commande de Produit ou de Prestation (la « Commande ») est subordonnée :

A l'adhésion du Client aux présentes Conditions Générales, ou, à l'accord (souvent verbal) de réparation, ou devis, ou de la fiche de réception d'intervention, faisant suite à la prise en charge d'une intervention par Repair and run, ou, à un document répertoriant les prestations à effectuer à la date de prise en charge par Repair and run. Chacune des parties accepte que puisse être utilisé un système électronique pour passation, réception et preuve de la Commande et renonce à opposer à l'autre partie, notamment en cas de litige, le fait que les informations concernées aient été obtenues et/ou stockées sous une forme électronique et sans signature.

2. Devis

Le Client pourra obtenir gratuitement, y compris par téléphone, un devis des prestations à effectuer sur son vélo, trottinettes ou autres EDPM. Repair and run ne sera pas tenue par ce devis en cas d'erreur ou d'omission notamment du Client sur les caractéristiques ou l'état de son véhicule. Toutefois, il peut arriver que pour certaines pannes, un diagnostic électrique soit nécessaire afin de déterminer l'origine de la panne et ensuite établir le devis. Le coût de ce diagnostic est indiqué sur nos tarifs affichés en boutique et disponibles sur www.repairandrun.com.

3. Prix & tarifs

- Sauf accord contraire, les prix sont établis sur la base des tarifs Repair and run en vigueur à la date de la réalisation de la Prestation. S'il apparaît au cours de l'intervention que des prestations supplémentaires sont nécessaires, Repair and run en informera le Client préalablement à leur réalisation. Il en sera de même si le temps d'intervention annoncé doit être modifié parce que le cycle présente des particularités.
- Les Produits et Prestations sont payables comptant, lors de la livraison des Produits ou de la reprise du cycle par le Client. Un acompte de 50% est systématiquement demandé avant le de lancer les réparations. Le Client ne pourra reprendre son véhicule qu'après complet paiement de toutes les sommes dues à Repair and run en principal et accessoires sous réserve, notamment, des dispositions de l'article 2 des présentes Conditions Générales. Le gardiennage de 15€ par jour sera facturé à partir du 3ème jour suivant à l'annonce de la mise à disposition de votre vélo ou trottinette réparé.
- Tout défaut de paiement au moment de la reprise entraînera de plein droit, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de dommages intérêts éventuels la non-délivrance du cycle en retour et ce, jusqu'à règlement complet de la facture.

4. Conditions d'exécution

Repair and run se réserve le droit de refuser la réalisation de toute Prestation si celle-ci ne peut être exécutée dans les règles de l'art.

Repair and run décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets laissés sur un vélo ou trottinette lors de leur dépôt en Boutique-Atelier. Nous recommandons de retirer tous les effets personnels avant la remise de votre véhicule comme antivol, sacoche, éclairage, support, etc.

5. Réclamations

Lors de la restitution du produit en Boutique-Atelier Repair and run ou avant le départ de l'équipe d'intervention en itinérance, l'un de nos techniciens vous rendra compte du travail effectué et s'assurera avec vous que les prestations réalisées répondent bien à la demande de prise en charge initialement formulée. Les réclamations relatives à toute dégradation apparente ne seront plus recevables après la restitution du produit au Client. Toute réclamation relative à une Prestation ou un Produit devra être faite auprès de

Repair and run par mail à l'adresse suivante : contact@repairandrun.com ou en magasin. Nous nous engageons à vous répondre sous 8 jours ouvrés. Le Client a la possibilité de saisir, si un désaccord subsiste, un médiateur inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'Evaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) accessible via son site internet : <https://cm2c.net/> ou par courriel : cm2c@cm2c.net ou par courrier postal à l'adresse suivante : 14, rue saint Jean 75017 Paris.

6. Risques & reprise du cycle

Le transfert des risques intervient lors de la remise du cycle. Sauf accord contraire, le cycle doit être repris dès la fin de la réparation et ou au plus tard à l'heure de fermeture de la Boutique-Atelier Repair and run. A défaut, Repair and run pourrait entreposer le cycle à l'extérieur aux risques et périls du Client (une possibilité de gardiennage est cependant proposée dans notre tarif). Le transfert des risques est alors réputé avoir eu lieu à l'heure de fermeture de la Boutique-Atelier Repair and run, le jour convenu, Repair and run n'encourra aucune responsabilité en cas de vol ou de dommage quelconque subi.

7. Garantie & responsabilités

Sous peine d'irrecevabilité, la mise en œuvre des garanties de la réparation suppose la présentation de la facture ou de la fiche de réception et d'intervention du cycle.

Conformément aux dispositions des articles L.211-4 et suivants du Code de la Consommation et 1641 et suivants du Code Civil, Repair and run garantit, pour ses clients consommateurs, la non-conformité et les vices cachés des Produits vendus. Les réparations effectuées sont garanties pendant une durée de 4 mois, pièces et main d'œuvre, hors consommables dont l'usure est liée à l'utilisation du vélo ou de la trottinette. Les produits neufs sont garantis 24 mois, les produits reconditionnés 6 mois, et les produits d'occasion 1 mois. Dans tous les cas de mise en jeu de la garantie ainsi qu'en cas d'indisponibilité du Produit nécessaire à la réalisation de la Prestation, la garantie Repair and run se limitera au seul remboursement de la Prestation initialement réalisée. En cas de dommages consécutifs à l'intervention Repair and run la réparation du préjudice subi par le Client se limitera au remplacement des produits endommagés - tenant compte de la vétusté en raison de la Prestation défectueuse.

8. Loi informatique & liberté

Les informations relatives au Client seront traitées aux fins de gérer les ventes ou services qui lui sont fournis. Elles sont destinées à cette fin à Repair and run, à leurs prestataires situés dans et hors de l'Union Européenne et, le cas échéant, aux assureurs partenaires de Repair and run. Afin d'améliorer la qualité de de services et faciliter la prise en charge les appels avec les conseillers Repair and run ou partenaires de Repair

And Run peuvent être enregistrés. Sous réserve de l'accord du Client ou, selon les cas, à défaut d'opposition de sa part, Repair and run ou ses partenaires pourront au Client des offres ou lui proposer de participer à des enquêtes. Conformément à la loi « Informatique & Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client peut demander à accéder, faire rectifier ou supprimer les informations le concernant, ou s'opposer à recevoir des offres de la part de Repair and run auprès du Service Consommateurs.

9. Attribution de juridiction

A défaut de résolution amiable, tout différend sera attribué exclusivement au Tribunal de Commerce de Paris. Si le Client est un particulier/consommateur n'agissant pas dans le cadre d'une activité professionnelle, les règles de compétence légales s'appliquent.

